

pour les deux années importantes, 1969 et 1970, ne sont pas encore disponibles; je ne pourrai donc prouver exactement ce qui s'est passé. Je suis sûr que le ministre sait, mais à part la difficulté de prouver ce qu'est de fait le revenu net, qu'il n'est pas très élevé. On nous a déjà cité aujourd'hui des chiffres du Bureau fédéral de la statistique selon lesquels il est clair que leur revenu net a baissé.

J'ai écouté très attentivement le discours du ministre ce matin, espérant que, dans le cours de son exposé sur les paiements et la stabilisation du revenu, il aborderait la question des rapports entre le revenu et les frais. S'il a fait des commentaires à ce sujet, je ne les ai pas entendus; il a donc dû parler très bas ou se contenter de les penser. Toute étude du revenu agricole qui ne s'accompagnerait pas d'une étude des frais agricoles serait tout simplement ridicule, comme dans toute autre industrie. De toute évidence, les frais augmenteront. Une commission royale a été chargée de faire enquête sur le coût des machines agricoles. Celui-ci a cependant tellement augmenté que, lorsque nous recevrons le rapport de la Commission, ses données n'auront plus aucune valeur. Que le ministre sache bien que tout débat qui ne tient pas compte des frais n'apportera rien aux cultivateurs, et j'espère que ceux de sa circonscription le lui diront.

Il est clair que le régime de stabilisation augmentera les coûts et que 1 p. 100 de \$15,000, d'après l'ancienne loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, équivalait à \$150, mais à raison de 2 p. 100, c'est maintenant \$300. J'utilise le chiffre de \$15,000 parce que c'est le maximum permis par le régime. Je rends hommage au ministre d'avoir accepté le principe de limiter les versements à n'importe quel cultivateur. Je crois que c'est là un des problèmes des États-Unis, dont la stabilisation du revenu ou les subventions agricoles sont devenues incontrôlables. Le contribuable aurait fait moins de récriminations si le gouvernement américain avait accepté ce principe et avait agi. Je crois qu'il y a derrière cela une raison valable que je suis prêt à accepter. Je ne mettrai pas en cause la suffisance des \$960, mais s'il faut subventionner quelqu'un, que ce soit celui qui en a le plus besoin.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 4 heures?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je voudrais que la Chambre consente à ce que je revienne à l'appel des motions pour pouvoir proposer le renvoi de plusieurs rapports au comité permanent des transports et des communications.

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

## AFFAIRES COURANTES

### TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

#### RENVOI AU COMITÉ DES RAPPORTS ANNUELS D'AIR CANADA ET DU CANADIEN NATIONAL

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé)** propose:

Que les rapports annuels de 1970 d'Air Canada, du Canadien National et le rapport de l'auditeur du Canadien National pour l'année terminée le 31 décembre 1970 soient renvoyés au comité permanent des transports et des communications.

[M. Thomson.]

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** La Chambre consent-elle à adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Oui, monsieur l'Orateur, nous le voulons bien. Et si le ministre veut y ajouter le rapport annuel du Canadien Pacifique et du CP Air, nous serons aussi d'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Bell:** Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il nous confirmer les travaux pour lundi?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je confirme que les travaux annoncés se poursuivront, c'est-à-dire l'étude du bill sur la stabilisation du produit de la vente du grain et ensuite du bill sur la Commission du blé. Mardi et mercredi seront consacrés à l'opposition et, jeudi, il y aura un débat sur le revenu au comité spécial de l'ordre public des questions afférentes à la loi.

[Français]

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** Comme il est 4 heures, la Chambre étudiera maintenant les mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion.

● (4.00 p.m.)

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES AVIS DE MOTION

### LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

#### PROJET D'UNE PENSION SIMULTANÉE AU MARI ET À LA FEMME

**M. Gérard Laprise (Abitibi)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de proposer une mesure qui permettrait au conjoint d'une personne qui reçoit une pension en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse d'avoir droit en même temps que son conjoint à cette pension, même si son âge est inférieur aux exigences de la loi actuelle.

—Monsieur l'Orateur, je propose de nouveau cette motion à la Chambre, dans l'espoir que les discussions qui suivront pourront inciter le gouvernement à donner suite à cette motion par un amendement à la loi sur la sécurité de la vieillesse, afin de permettre que des conjoints—en général, il s'agit d'épouses—touchent la pension en même temps que leur mari, même si elles n'ont pas atteint l'âge fixé actuellement à 65 ans.

Au cours de débats sur une motion semblable, il y a quelques années, un député avait mentionné qu'en ne fixant pas d'âge-limite ouvrant droit à cette pension, cela pourrait peut-être porter certains hommes à des abus, c'est-à-dire qu'ils épouseraient de jeunes femmes, afin de pouvoir profiter de la pension. Cela pourrait être